

Compte rendu de Conseil municipal du 10 septembre 2020

Membres en exercice : 19

Présents : Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Vilmont BERNARDEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Emmanuelle CARRÈRE, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Céline GUILBOT, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Séverine VACHON, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Madame Jessica DROUET a été élue secrétaire de séance.

Madame le maire annonce la décision de la préfecture concernant le lieu du conseil municipal et informe qu'une dérogation sera demandée pour les conseils à venir.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'AUDIT KPMG SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

L'audit relate l'historique de la commune. Un focus sur l'architecture de la commune a été réalisé au 31.12.2019 : budget de la commune, budget lotissement 1, budget lotissement 2, budget CCAS.

- Les charges de personnel représentent 37 % des dépenses.
- Evolution des dépenses : remboursement de la dette, salaires participations obligatoires SDIS, syndicat Plaine de Courance, participation au SIVOM sont des charges incompressibles.
- Evolution des recettes : attribution de compensation fait augmenter les recettes.
- Diminution des dotations de l'État, évolution de la fiscalité des ménages, suppression de la taxe d'habitation pour les ménages mais l'Etat compensera par une dotation.
- L'épargne brute doit être supérieure à 10 %. On constate une baisse de l'épargne entre 2018 et 2019. L'épargne nette doit être de 7 %.
- Avant 2016 l'épargne était de 12 %. Depuis 2016 l'épargne a diminué entre 5 et 6 %.

Sur le mandat précédent : il y a eu des gros investissements en équipement (80% travaux équipement) et 20 % remboursement de la dette. Les possibilités d'emprunt sont très réduites (pas d'emprunt pendant 7 ans).

Le fonds de roulement de fonctionnement doit être égal ou supérieur à deux mois de charges, soit pour la commune de Beauvoir un montant de 133 000 €. Au décembre 2019, le fonds de roulement était de 1 300 €.

Une épargne brute stabilisée mais consommée en moyenne à 58% par le remboursement du capital de la dette complique la situation.

Le faible autofinancement dégagé pour les investissements contraint la commune à davantage recourir à l'emprunt en optimisant malgré tout, la mobilisation de la trésorerie.

La capacité d'endettement court à 7 ans en 2019 et ne laisse à la commune que peu de marges de manœuvre.

En conclusion, il apparaît un financement incomplet des investissements au cours du précédent mandat (2 déficits de clôture constatés, un équilibre précaire à fin 2019). L'étude fait état d'un besoin de financement complémentaire en fonctionnement de l'ordre de 31k € à minima afin de rétablir le taux d'épargne nette au niveau du seuil prudentiel de 7 % des recettes de fonctionnement.

Proposition d'hypothèses

Différents scénarii sont proposés,

- Ils concernent essentiellement les possibilités de renégociation des emprunts
- La réduction maximale des dépenses de fonctionnement.
- Les différentes possibilités de réalisation des projets en lien avec les capacités financières de la commune

Madame le maire trouve que l'analyse est très importante, pédagogique et intéressante et très éclairante sur les investissements potentiels. A ce jour la commune a très peu de capacité d'investissement. Les projets proposés seront à rediscuter.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Mickaël AUBINEAU et Thomas BURLOT ne participent pas au vote.

	ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX
Mr et Mme René BONNIN	11 Petite Rue St Jean A 188	Bâti	46 m ²	30 000 € FA 2 800 € <i>DPU Can</i>
Mr et Mme Kévin BROUCHET	695 Rue Abel Brillault ZA 209	Bâti	1 343 m ²	190 000 € FA 7 500 €
Mme Anne-Lise FRAPPIER	481 Rue de la gare AH 131	Bâti	431 m ²	110 000 €
Mme Ophélie GUILBAUD	20 Rue des Violettes 097 B 526	Bâti	265 m ²	170 000 €
Mr Jérôme ROUSSEAU	rue Charles Tillé 097AC46 – 097AC53 – 097AC48	non Bâti	1069 m ²	42 000 € <i>le prix inclus également la parcelle 097AC48, soumise au DPU Can</i>
Lotisseur de l'Ouest	23 Place des Alouettes 227 AA 163	non Bâti	714 m ²	44 000 €
Mme Monique PRINTEMPS	31 Rue des Carrières AI 0119	Bâti	3030 m ²	160 000 €
SCI DES GARENNES	rue Charles Tillé A 1494 – A 1497	non Bâti	521 m ²	26 000 € FA 1 500 € <i>DPU Can</i>

ÉCHANGE DE PARCELLE AVEC UN ADMINISTRÉ

M BONNIN est propriétaire d'une parcelle n° 227ZM0007 sur lequel il a commencé à ériger un chenil pour 9 chiens. La parcelle se situe en zone naturelle protégée dans la Plaine de Beauvoir sur Niort, dans le périmètre Natura 2000. Des riverains ont mobilisé l'animatrice Natura 2000 du département et les services de DDT considérant que cette installation risquait de compromettre la venue de certaines espèces d'oiseaux, notamment l'outarde dont certains agriculteurs riverains ont contracté des MAE-Outardes.

Après échanges avec la CAN et la DDT, il apparaît que la commune ne peut pas intervenir sur la question de l'urbanisme car l'intéressé a érigé une installation en dure de moins de 5M2, et qu'il ne s'est pas mis en limite de propriété. Pour autant le directeur de la DDT et le préfet considèrent qu'au titre de Natura 2000, ils pourraient mobiliser la clause filet leur permettant de demander une étude d'impact environnementale à la charge du pétitionnaire. Le résultat attendu de cette étude pourrait être la démolition de l'installation.

M BONNIN lors d'un entretien en mairie a indiqué qu'en cas de démolition de son installation, il mettrait les chiens en cœur de bourg, derrière chez lui, à Rimbault.

Les contraintes pour la collectivité portent sur deux aspects, la problématique environnementale d'un côté, celle des nuisances sonores de l'autre.

Afin de trouver une solution d'apaisement avec l'ensemble des parties prenantes, M BONNIN a été reçu à nouveau en mairie pour tenter de trouver une solution. Il a été proposé un échange de parcelle non située en zone Natura 2000. Il s'agit d'un délaissé appartenant à la commune, situé en zonage A, numéro de parcelle 097ZK0047 qui était auparavant une ancienne déchetterie.

L'intéressé s'est montré favorable à cet échange.

Il est donc proposé de donner un avis favorable à cet échange et d'autoriser Madame le Maire a lancé toutes les mesures nécessaires pour permettre cette réalisation. Le conseil municipal adopte à cette proposition avec 12 voix pour, 1 voix contre et 6 absentions.

BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE

Madame la Trésorière informe Madame le Maire que sur le budget primitif, l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé par les articles 6541 et 6542. Il convient de reverser les 1 500 € inscrits au 654 à l'article 6541.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET COMMUNE : RESTE À RÉALISER DE 200 000 €

Madame la Trésorière informe Madame le Maire que sur le budget de la commune il y a eu un problème de reprise des restes à réaliser en recettes. La somme de 200 000 € a été omise, il faut donc l'ajouter aux restes à réaliser à l'article 1317. Afin de préserver l'équilibre du budget, la somme de 200 000 € sera déduite du chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisations), certaines ventes de biens ne devant finalement pas se concrétiser en 2020.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

TRANSFERT DU TERRAIN COMMUNAL AU LOTISSEMENT 2 RUE DU STADE

Madame le Maire demande au conseil municipal le transfert du terrain communal cadastré AD numéro 0003 situé chemin neuf et avenue de Niort pour une contenance cadastrale 11 112 m² au lotissement 2 rue du stade. Le conseil municipal décide du transfert du bien de la commune au lotissement 2 rue du stade pour un montant de 240 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2020 de la commune et du budget annexe du lotissement 2 rue du stade

- budget communal, la recette est prévue au chapitre 024
- budget annexe lotissement, l'achat est prévu au compte 6015.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SIEGEANT A LA CAN

Lors de sa séance du 17 juillet 2020, l'agglomération du Niortais a informé les élus présents de la nécessité de désigner un représentant par commune pour le conseil d'exploitation de la régie énergies renouvelables. Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner Thomas BURLLOT en tant que représentant de la commune de Beauvoir sur Niort pour siéger à la Communauté d'Agglomération du Niortais en tant que représentant pour les énergies renouvelables.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A ID79

Considérant que la commune a adhéré à l'agence d'ingénierie départementale dénommée ID79 suite à la décision du conseil municipal du 23 juillet dernier. Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant en tant que représentants de la commune de Beauvoir sur Niort. Sont proposés Mickaël AUBINEAU et Dominique BERGER.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Présentation du rapport SOFAXIS par Madame le Maire. Il en résulte un absentéisme élevé et une sinistralité importante.

Le conseil municipal se prononcera au prochain conseil sur les ruptures conventionnelles demandées par Monique CUIILLER et Brigitte VALENTIN.

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été votée au conseil municipal du 2 juillet 2020 prévoyant la création d'un emploi permanent pour le poste de cuisinier de la cantine scolaire. Il a été proposé à l'assemblée de recruter sur trois grades : adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1ere classe. Le poste est un poste permanent à temps non complet à raison de 36 heures hebdomadaires. Lors de la procédure de recrutement, il s'est avéré que l'ensemble des 10 candidats qui ont répondu à l'offre n'étaient pas titulaires des grades indiqués. Il est donc proposé que la commune puisse recruter sur un poste de contractuel le futur cuisinier. Pour cela

il est demandé d'accorder la possibilité à Madame le Maire de pouvoir recruter l'intéressé sur un poste de contractuel de la fonction publique territoriale. Dans l'intermède, le centre de gestion des Deux-Sèvres emploiera le candidat retenu en intérim.

Aurore Bouvet explique le choix du recrutement de Daniel OINOUNOU, cuisinier au restaurant scolaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Maryline DINAND mise en disponibilité, a été recrutée à la commune de Plaine d'Argenson. Le poste se libère donc et est proposé à Cécile LE ROUX. Aurélie Provost reste contractuelle pour le moment.

Tania LOURENCO a intégré le poste de Noëlle CHARBONNIER au restaurant scolaire.

Emilie GUIART a été recrutée en CDD pour 2 h de désinfection à la cantine et aux écoles jusqu'à la fin de l'année.

POINT ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

112 élèves en primaire, 57 en maternelle, une fermeture de classe est à l'ordre du jour si les effectifs n'évoluent pas. Il a été mis en place un marquage au sol pour signaler le sens de circulation, des distributeurs gel hydro-alcoolique. Les enfants de la maternelle sont accueillis sur le temps garderie dans les locaux de la maternelle. Les CP et les CE1 mangent au 1^{er} service de cantine avec les maternelles. L'inspectrice d'académie est venue visiter l'école le jour de la rentrée et a félicité les équipes enseignantes et municipales pour mise en place et le respect des règles dues au protocole sanitaire.

Un habitant de la commune insiste sur le fait que des voitures stationnent dans l'impasse de l'école. Pour information, une mère handicapée d'élève a fait une demande d'autorisation pour stationner dans l'impasse. La demande a été validée par le conseil municipal. Cette personne est autorisée à se stationner dans l'impasse des écoles le temps de déposer son enfant. La gendarmerie est informée.

PARTICIPATION AUX PROJETS D'ECOLES

Aurore BOUVET rappelle au conseil municipal les crédits inscrits au compte 6574 du budget primitif 2020 de la commune pour la participation aux projets des écoles maternelle et élémentaire, ainsi qu'au versement annuel aux deux coopératives scolaires.

Madame le Maire propose d'attribuer les versements suivants :

- Ecole élémentaire : 6 426 € + 350 € (coopérative scolaire)
- Ecole maternelle : 1 500 € + 350 € (coopérative scolaire)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Guillaume BRETAUDEAU présente les crédits inscrits aux comptes 6574 du budget 2020 de la commune n'ayant pas été attribués, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, sous réserve des représentants d'associations qui se sont abstenus, d'affecter ces crédits comme suit :

Nom de l'association	Subvention
CSB FOOT	350
TCBF TENNIS	200
JUDO CLUB	200
CSB HAND	200
ETBN TWIRLING	170
BADMINTON	170
CSB TENNIS DE TABLE	150
CSB CYCLOTOURISME	120
MARCHE ENSEMBLE	120

GYM VOLONTAIRE	120
VSCB (vélo sport cantonal)	120
BALL-TRAP	100
UNION POUR LA MUSIQUE	260
COMITÉ D'ANIMATION	260
FESTI BEAU Z'ARTS	110
ADMR	1 781
PARENTS D'ÉLÈVES	180
DONNEURS DE SANG	95
RESTOS DU CŒUR	100

LL.NATHAN	60
ACCA BEAUVOIR RC	140
CLUB DE L'AMITIÉ	100
AMICALE DES POMPIERS	150
SOUVENIR FRANÇAIS	50

UNC-AFN	50
UCAI	170
CHAMBRE DES MÉTIERS	200
TOTAL	5 700

CONVENTION DE BALAYGE RECTIFIEE

La Communauté de Communes du Mellois en Poitou a proposé de signer une convention avec la commune portant sur la prestation de balayage des voies communales. Les tarifs ayant évolués depuis la délibération n° 40 du 2 juillet 2020, le prix de l'heure s'élève à 72,30 €. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette convention valable 6 mois et renouvelable 1 fois par tacite reconduction et à autoriser Madame le Maire à signer ce document. Il est proposé d'approuver la convention de prestation de balayage telle que présentée, et d'autoriser le maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE D'ACTIVITE DU SDIS

Mickaël AUBINEAU présente la synthèse établie par le SDIS 79, faisant un résumé des interventions réalisées sur la commune.

PRESENTATION DES COMPETENCES DE LA CAN

Madame le Maire présente le rapport réalisé par la Communauté d'Agglomération du Niortais expliquant les ressources et compétences de l'agglomération présentées au nouveau bureau.

PRESENTATION DU PORTAIL COMMUNAL, DE LA DEMOGRAPHIE ET ECONOMIQUE

Rachelle VANDENHENDE présente le rapport réalisé par le service observatoire et stratégie territorial de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Lynda MASSIEU BOISSINOT présente le règlement intérieur du CCAS voté le 6 août 2020 par le conseil d'administration.

TRAVAUX CHEMIN DU MOULIN ET DEMANDE DE SUBVENTION A CAP 79

Monsieur Mickaël AUBINEAU, 1^{er} adjoint au Maire rappelle la décision du conseil municipal de réaliser le projet de réhabilitation du chemin du Moulin et de la création de voies cyclables et piétonnes pour relier la sortie du bourg avec le complexe sportif et le Moulin. Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 300 000 € HT. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OEUVRE	16 000 €	CAN - PUISARD	50 000 €
AUTRES FRAIS	2 000 €	SNCF – RÉSEAU	25 000 €
PUISARD (6)	50 000 €		

TRAVAUX VOIRIE/TERRASSEMENT	114 000 €	DÉPARTEMENT - CAP 79	55 955 €
TRANCHÉE COMMUNE	42 000 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	169 045 €
VOIRIE CHEMIN DU MOULIN	51 000 €		
AMÉNAGEMENT PASSAGE A NIVEAU	25 000 €		
TOTAL HT	300 000 €	TOTAL HT	300 000€

Afin d'avoir une idée des coûts de cette réalisation, il a été demandé un avant-projet à Air & Géo. Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 16 000 € HT. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		%
HONORAIRES ÉTUDE MAÎTRISE D'OEUVRE	16 000 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	8 000 €	50
		DÉPARTEMENT - CAP 79	8 000 €	50
TOTAL HT	16 000 €	TOTAL HT	16 000 €	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider le plan de financement proposé dans le cadre de l'avant-projet,
- autoriser Mme le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de CAP79 « Aide à la décision » auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de cette étude.

INFORMATION SUBVENTION FEADER POUR LE STADE

Le responsable de la DDT qui instruit le dossier pour l'Europe et la Région a reçu le dossier complété et a visité les installations du stade, a considéré que ces dernières étaient conformes, avec les affichages nécessaires. La subvention de 200 000 € devrait être versée courant septembre.

PRESENTATION DE LA JOURNEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : THOMAS BURLOT

Samedi 3 octobre, dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par la CAN, la commune participe en organisant 2 temps forts : le matin, une brigade verte avec les familles pour nettoyer les panneaux de signalisation, désherber, ramasser les papiers.... L'après-midi, découverte des composteurs avec l'intervention d'une ambassadrice du tri de la CAN. Les composteurs seront distribués sur place.

Une campagne de publicité sera faite dans les écoles, le bulletin municipal et affichage dans Beauvoir sur Niort. La CAN subventionne cette journée à hauteur de 500 €.

RENCONTRE AVEC L'ABF SUR LE DOSSIER DU LOTISSEMENT DU STADE PASCAL MATHE

M. Quentin Moreau s'occupe du secteur de Beauvoir, au Service des Bâtiment de France et à accepter la demande de rencontre. Concernant le lotissement de l'ancien stade, qui a été selon lui mal organisé, il veut un équilibre architectural. Plusieurs points ne seront pas discutables. En revanche il propose de recevoir des croquis pour les futures constructions en amont du dépôt du dossier de permis de construire afin de donner un avis et faire gagner du temps aux futurs acquéreurs ou réussite de leur projet. Aujourd'hui 3 permis ont été accordé et 1 est en cours. Il souhaite être consulté aussi si la commune engage des travaux au Moulin.

POINT DIVERS

- Un potentiel acquéreur demande une baisse du prix des terrains et du prix de la taxe d'aménagement. Pour des raisons d'équité vis-à-vis des acquéreurs précédents, le conseil municipal refuse de baisser les prix.

- Budget participatif. Le vote des projets est mis en ligne ou peut se faire sur papier libre. Les projets seront financés jusqu'à 80 % par le département.

- Illuminations. Gérard ROUSSEAU présente le projet des illuminations. Il faut prévoir l'installation de 8 dérivations sur les candélabres qui ne sont pas équipés. Le devis fait par ENGIE est de 3 018,14 €. Ensuite vient l'achat des illuminations pour un total de 7 934,86 € pour 22 sujets pour une durée de 3 ans. Le projet d'achat est retenu à la place de la location car plus intéressant financièrement. Engie propose la pose, la dépose et le stockage des guirlandes pour un coût annuel de 3 295,85 €. Le conseil municipal accepte l'achat et la pose des illuminations ainsi que les prises. La pose est prévue avant le 12 décembre 2020 avant le marché de Noël des commerçants.

- Il sera proposé, dans le prochain bulletin municipal, un concours des maisons illuminées pour la période des fêtes de fin d'année.

- Le cuisinier demande du matériel (machine sous vide, hachoir à viande, robot) pour un total de 3 372,53 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les achats.

- Patricia GALLOIS, déléguée élue du CNAS, informe qu'elle travaille sur le dossier du Comité National d'Action Social avec l'aide de Sophie DEZAUX, correspondante et Philippe BRIANCEAU, délégué agents. Elle informe d'une prochaine réunion sur le fonctionnement où elle s'y rendra avec le délégué et la correspondante.

- Un silo de 30 m de haut destiné à l'agriculture biologique va être construit à la Croix Portillon afin de dégager de l'espace pour les autres silos à la CAPSUD. Une présentation sera faite au prochain conseil.

- Eoliennes. Une réunion à Plaine d'Argenson a eu lieu avec Engie. Les travaux débutent le 14 septembre 2020. La mise en service est prévue pour mars 2022. Mise en garde sur la plantation des haies.

- Rémy RAGUENAUD indique qu'un arbre gêne un administré impasse des acacias. A voir avec le 1^{er} adjoint et le service des espaces verts les solutions à apporter.

- Le bulletin municipal sera dans les boîtes aux lettres à partir du 17 septembre 2020.

- Le puits, rue des écoles au Cormenier a été réparé mais n'a pas été remis en place. Le conseil municipal demande à ce que les travaux soient refaits.

La séance est levée à 00 h 50.